

#### Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EQ-123

### Moto-variateur synchrone à aimants permanents

#### 1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires.

#### 2. Dénomination

Mise en place d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents de puissance nominale inférieure ou égale à 1 MW.

#### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents et sa puissance nominale.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un moto-variateur synchrone à aimants permanents. Ce document précise la puissance nominale du moto-variateur.

#### 4. Durée de vie conventionnelle

20 ans

#### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Application	Montant en kWh cumac par kW	
Chauffage, pompage	9 500	
Ventilation, renouvellement d'air	11 400	
Réfrigération	4 600	
Climatisation	1 200	
Autres applications	1 200	

	Puissance nominale du moto-variateur en kW					
	P					

X

La puissance nominale à retenir est celle figurant sur la plaque signalétique du moteur ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant.



Lorsque l'opération concerne la mise en place de plusieurs moto-variateurs synchrones à aimants permanents de caractéristiques identiques, la puissance nominale à prendre en compte dans le calcul est la somme, par type d'application, des puissances nominales de chaque moto-variateur.



# Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EQ-123, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

## A/ BAT-EQ-123 (v. A22.1) : Mise en place d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents de puissance nominale inférieure ou égale à $1\,\mathrm{MW}$

Date	de preuve de réa	alisation de l'opération (ex : date de la fac	cture):	
Référ	ence de la factu	re:		
* No	m du site des tra	vaux ou nom de la copropriété :		
*Adr	esse des travaux	:		
Comp	plément d'adres	se:		
*Cod	e postal :			
*Ville	e:			
*Sect	eur de réalisatio	on de l'opération : bâtiment tertiaire : $\Box$ O	UI 🗆 NON	
*App	lication du mote	o-variateur synchrone à aimants permane	nts (ne cocher qu'une s	eule case) :
$\Box$ Ch	auffage, pompa	ge		
□ Ve	ntilation, renouv	vellement d'air		
□ Ré	frigération			
□ Cli	matisation			
□ Au	tres application	s		
Carac	ctéristiques du n	noto-variateur synchrone à aimants perma	nnents:	
	*Nombre de moteurs	*Puissance nominale unitaire P (kW) (NB: 1 MW maximum unitaire)	*Puissance totale (kW)	Marque et référence du moteur
	*Somme des n	uissances totales		
L	zomme des p	and an area to take to		

NB : La puissance nominale à retenir est celle figurant sur la preuve de réalisation de l'opération ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant.

Il convient d'ajouter autant de lignes au tableau que de moteurs de caractéristiques identiques.

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Les marques et références des moto-variateurs synchrones sont à remplir si elles ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération.

La puissance totale à prendre en compte pour le calcul du montant des certificats d'économies d'énergie est égale à la somme des puissances totales des moto-variateurs synchrones indiquées dans le tableau ci-dessus.